

Chronique du mot juste

Pierre Beaudry

Volume 35, numéro 3, 1967

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103615ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103615ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Beaudry, P. (1967). Chronique du mot juste. *Assurances*, 35(3), 204–213.
<https://doi.org/10.7202/1103615ar>

Chronique du mot juste

par

PIERRE BEAUDRY

J'ai déjà parlé de la littéralité¹ des traductions préconisées par nos assureurs. Je me permets d'y revenir. Je me le permettrai tant que nous n'en serons pas débarrassés. Autant dire que je compte vivre vieux.

204

Certes, les anglicismes et faux amis se font de plus en plus rares et l'on trouve dans nos polices d'aujourd'hui un vocabulaire et une grammaire passablement français. Mais à vrai dire, cette demi-amélioration est à certains égards encore plus néfaste que le mal qu'elle avait pour but d'enrayer, ses apparences de correction revêtant l'anglicisation d'une trompeuse autorité.

Pour qu'une phrase soit française, il ne lui suffit pas d'être faite de mots français agencés et formés selon notre grammaire. Il faut qu'elle reflète une pensée française, qui seule peut l'harmoniser convenablement avec l'esprit du lecteur. Comme le signalait récemment M. Jean-Marie Laurence, le slogan publicitaire qui dit "un bon douze minutes de long" n'a rien de français et n'est que la déformation d'une idée qui, pour nous, devrait s'exprimer par "douze bonnes minutes". Pour ma part, j'ajouterais que "twelve good minutes" ne dirait rien qui vaille à un esprit anglais.

Les tournures idiomatiques sont le fondement même de la sémantique; chaque langue a les siennes et ne peut en souffrir d'autres. Aucun Français ne songerait à se lever avec le soleil² cela le porterait beaucoup trop loin de la terre. D'autre part, aucun Anglais ne s'en remettrait au chant du coq pour l'éveiller, surtout s'il n'est pas sûr de l'entendre. Les Français ne voient pas les choses de la même façon que les Anglais. Sans cela, ils seraient Anglais. Que je sache, nous ne le sommes pas non plus. Nous ne pensons pas comme eux. Nous ne mangeons pas, ne buvons pas comme eux. Il y a une foule de choses, dont quelques-unes fort intéressantes d'ailleurs, que nous ne faisons pas comme eux. Pourquoi alors nos assureurs persistent-ils à nous parler comme si nous étions anglais? Quand un certain chef de parti s'est écrié: "No one

¹ cf. Robert: "Stricte conformité (d'une traduction, d'une interprétation)".

² (To rise with the sun).

can show me that "nation" in French means anything different than it does in English", ne se faisait-il pas l'interprète plus ou moins avoué de toute une classe de gens qui jugent tout, jusqu'à notre langue, dans l'étroite optique de leur monde à eux ?

Et pourtant, si les commanditaires de la traduction littérale s'arrêtaient à réfléchir, comme il leur serait facile de constater à quel point leur dirigisme dessert leurs propres intérêts. Désireux de se faire comprendre, ils écartent néanmoins trop souvent ce qui le leur permettrait le mieux, c'est-à-dire les instruments les plus caractéristiques de la langue d'arrivée. Et leur résistance est presque toujours à la mesure du rendement de la tournure proposée, cette dernière leur étant généralement d'autant plus étrangère qu'elle est propre au français. "Assurance incendie" leur va : cela ressemble à "fire insurance" et pour une fois l'équivalence est juste. Mais ils ont un curieux engouement pour "en considération de", qui leur fait proscrire "moyennant". Incapables de se résigner à "il est convenu" comme version adéquate de "it is understood and agreed" ils feraient bien une syncope devant "Le présent avenant a pour objet de..." qui est pourtant courant en France, et qui introduit beaucoup plus clairement encore les modifications dont il peut être question. Ai-je besoin d'ajouter qu'en français, il est bien entendu, (ou bien convenu si l'on veut) qu'un avenant apporte invariablement une nouvelle condition qui, pas plus que celles du contrat principal, n'a besoin d'être individuellement précédée de ce redondant "il est entendu et convenu" ?

205

Dans toute cette pagaille, il est un élément qu'on semble avoir complètement oublié : la démarche de notre langue. Celle qui, par souci de la concision et de la précision, œuvre instinctivement dans l'abstrait. Le jour où nos anglophones comprendront que, tout comme la nation est pour nous une notion abstraite transcendant toute appartenance régionale alors que pour eux c'est l'image concrète d'un groupement sur un territoire limité, tout comme "j'ai froid" et "il fait froid" utilisent le truchement de l'entendement à l'encontre des clichés photographiques qu'offrent "I am cold" et "it is cold"¹, rien, absolument rien de leur langue ne peut servir à notre information, ce jour-là nous n'aurons plus besoin de connaître l'anglais pour comprendre leur français. Que le lecteur me pardonne quelques redites parmi mes exemples : il

¹ Encore une fois que signifieraient pour eux "I have cold" ou "it makes cold" ? J'exagère ? Au... meilleur (to the best) de ma connaissance, NON.

n'y a rien de tel que la répétition des corrections pour mettre fin à la répétition des fautes !

Définitions

Commençons par cette parfaite illustration de ce qu'il faudrait faire pour avoir des polices un tant soit peu françaises: éviter les répétitions inutiles. Voici une comparaison entre les définitions anglaises et françaises:

206	Premises: The unqualified word "premises", as used in this policy, means that part of a building etc.	Pour l'exécution du présent contrat, on entend par:
	Automobile: The word "automobile", as used in this policy, shall mean a motor vehicle etc.	Lieux, la partie d'un immeuble etc. Automobile, un véhicule à moteur etc.
	Elevator: The word "elevator", as used in this policy, shall mean any hoisting or lifting device etc.	Appareil de levage, un dispositif etc.

Notons que:

- i) Avec l'énoncé "on entend par" — qui, soit dit en passant, illustre bien la démarche typiquement française de l'*entendement* — on nous fait grâce de la répétition inévitable de l'anglais (The word . . . as used in this policy shall mean).
- ii) Le français répugne à prétendre qu'un mot puisse signifier autre chose que son sens véritable. Il a trop de respect pour les valeurs sémantiques. Il préfère dire qu'il "entend" un sens particulier d'un mot donné plutôt que de même suggérer, comme l'anglais le fait parfois, qu'il soit acceptable d'en modifier la signification.
- iii) Là où l'anglais parle de la police, évoquant ainsi une image concrète, le français ne parle que du contrat, et fait intervenir une notion abstraite. Cela lui évite une foule de précisions indispensables à l'anglais, notamment pour les avenants. Notons aussi qu'en français on n'utilise le mot police que pour désigner le document. Sa teneur étant ce qui importe, les conditions ne font allusion qu'au contrat, à l'assurance, à la garantie, à la couverture.

etc. Les... contrats français ne parlent à peu près jamais de l'entrée en vigueur de la police. Ils se contentent de la **Prise d'effet**. Ils disent, l'anniversaire de l'assurance et non pas l'anniversaire de la police. Ils ne disent pas que la police s'applique mais que le contrat produit ses effets... Autant de manifestations du génie qui est propre à notre langue.

Co-insurance clause

En français le mot coassurance désigne le rôle d'un assureur qui couvre le même risque qu'un autre assureur. Il n'a donc rien à voir avec le sens que lui donne l'anglais dans la clause en question. Encore ici, l'aspect concret de "co-insurance clause" — qui d'ailleurs n'entraîne de "co-insurance" que par dérogation — s'oppose d'une façon frappante à l'abstrait de règle proportionnelle. J'ajoute qu'en France, cette règle prévoit qu'en cas d'insuffisance l'assuré sera non pas *coassureur* mais son propre assureur.

207

Actual cash value

Trois mots. Agencés pour satisfaire l'esprit anglo-saxon soucieux de ne rien laisser à l'imagination, ils ont toujours paru sacrés à nos traducteurs. Et c'est ainsi qu'on s'est trop longtemps cru tenu de les rendre tous les trois même si, en français, il n'y en a qu'un seul qui dise vraiment quelque chose. Ce mot, c'est "valeur". En anglais, on lui ajoute *actual*; on craint que ce ne soit pas suffisant et l'on ajoute encore *cash*. Rien de mal à tout cela, en anglais, langue qui se veut concrète. Mais l'esprit français ne sait que faire de ces "précisions" parce qu'elles lui sont étrangères. Habitué à se placer dans l'abstrait, un francophone n'a pas besoin de se faire dire que la valeur d'une chose, c'est sa valeur réelle; il se pique aussi de savoir que c'est sa valeur réelle au comptant. Primo, une valeur qui n'est pas réelle n'en est pas une. Secundo, "au comptant" n'est que de la redondance; à preuve, quel que soit le prix affiché, la valeur est établie uniquement par le prix du marché, et s'il n'y a pas paiement au comptant, on ajoute l'intérêt. Ici j'ouvre une parenthèse pour me dissocier de l'interprétation selon laquelle le mot anglais *actual* signifierait "actuelle". Il est vrai qu'en certains cas, cette acception est juste. Mais autant le mot anglais *presently* signifie généralement "bientôt" plutôt que "présentement", autant le sens le plus courant de *actual* est "réel" ou "véritable". En

fait — ou, comme disent les Anglais, *actually*, — le choix entre les deux interprétations possibles est assez clairement indiqué par le contexte, *actual cash value* étant suivi de *at time of loss*, qui n'aurait aucune raison d'être si *actual* voulait dire "actuel". Je ferme donc cette parenthèse pour en ouvrir une autre: on trouve parfois l'adjectif "marchande" au lieu de "au comptant"; pour être logique avec moi-même je ne puis y trouver rien de plus utile que dans "au comptant". La fonction de l'assurance étant de remplacer par de l'argent les choses perdues ou endommagées (même quand cet argent sert à acheter des choses destinées au remplacement), la seule valeur qui puisse être prise en ligne de compte est la valeur **vénale**¹; précisément parce qu'il est implicite dans le contexte, même ce dernier adjectif n'a pas besoin d'être exprimé. Voilà donc pourquoi, en français, toute tentative de qualifier un mot, dont la... valeur sémantique est intrinsèque, n'introduit que de la confusion; c'est justement ce qui arrive quand les assureurs vont chercher un midi anglais à quatorze heures françaises. La valeur d'un objet, c'est ce qu'il vaut. Certes, elle variera selon l'état ou la vétusté de l'objet. Mais celui-ci ne peut en avoir qu'une seule. À moins qu'une précision effective ne modifie sa portée primitive — comme c'est le cas dans "valeur à neuf"² — celle-ci sera inévitablement sa valeur réelle, sa valeur marchande, sa valeur au comptant, voire sa valeur intrinsèque, véritable, vraie, exacte, correcte, juste, véridique, authentique, bref sa valeur, tout court. Reste *at time of loss*. On serait tenté de dire, *au moment de la perte*. Tentation à laquelle un esprit vraiment francophone ne saurait succomber: dès le début d'un sinistre, les biens assurés sont abimés et n'ont plus la valeur de leurs dernières secondes d'intégrité. Voilà sans doute pourquoi en France, la tournure usuelle est **valeur au jour du sinistre**. Comme toujours en français, c'est simple et surtout, c'est clair.

Replacement cost

Après ce que je viens de dire, force m'est d'enchaîner. Pourquoi, avec "actual cash value" les Anglophones assurent-ils une valeur alors qu'avec "replacement cost" ils assurent un coût? Quand je ne les comprends pas, je me garde bien de prétendre qu'ils manquent de logique; prudent, je me contente de présumer qu'ils ont leurs raisons et que

¹ (Selon Robert, la valeur estimée en argent).

² Voir ci-après.

puisqu'il s'agit de leur langue, cela ne me regarde pas. Ce qui ne m'empêche pas, bien au contraire, de leur dire à ce dernier propos: "To the good hearer, salute". Ils n'y comprendront probablement rien, mais c'est quand même ma façon bien à moi de leur démontrer que les mots n'ont pas de sens lorsqu'ils s'inspirent d'une pensée étrangère.¹ Mais nous, soi-disant français (l'adjectif est de rigueur tant qu'on grouillera, grenouillera et scribouillera devant l'audace impardonnable d'un grand Français qui, lui, savait bien ce que nous avons toujours été) sachons que pour tous ceux qui sont français — toujours à la forme adjectivale — sachons que de telles distinctions deviennent dans notre langue des contradictions inexcusables. On n'assure pas, en français, le coût d'une chose. On assure la chose même. Et on l'assure non pas selon son coût mais selon sa valeur. Comme on vient de voir plus haut, on peut l'assurer selon sa valeur réelle, marchande, véritable, exacte. . . . ai-je besoin de continuer ? — ou on l'assure selon sa valeur à neuf. Voilà pourquoi nos cousins — prenons bien garde de ne pas les appeler frères, y a des gens qui n'aimeraient pas ça — de France ne comprendraient pas ce que "nous" entendons ici par *coût de remplacement*.

Défrayer

Ce verbe se définit par "Payer la dépense de quelqu'un". On ne peut donc défrayer que des personnes. Défrayer le coût, les dépenses ou les frais n'a aucune espèce de sens.

Encourir

Voilà un autre verbe qui, pour des raisons que la raison ignore, est trop souvent utilisé chez nous par rapport à des frais ou à des dépenses. Essentiellement, il signifie "s'exposer à". On peut encourir une peine, une amende ou une punition; en traînant quelqu'un devant les tribunaux, on peut, à la rigueur, encourir des frais si l'on a tort; mais lorsqu'il s'agit d'obligations qui n'ont rien de punitif ou de fortuit, on *engage* des frais. Quand on va chez le médecin on n'encourt pas des frais médicaux; on en *engage*.

¹ Pour ceux que cela pourrait intéresser, "à bon entendeur salut" se traduit par "if the cap fits, wear it".

Boilers and machinery

Je pense que *bouilloires* est enfin disparu de notre langue technique et que *chaudières* apparaît dans toutes nos polices. Je pose quand même une question: quand donc cessera-t-on de chercher à assurer de la *machinerie* quand les Français ne couvrent que les *machines*? Ils savent bien, eux qu'une police "machinerie" porterait sur l'ensemble des machines de l'assuré alors qu'elle n'a pour objet que certaines machines en particulier.

210

Plan

Fondamentalement analogue dans nos deux langues, ce mot a subi dans l'anglais des assurances, comme dans celui du commerce, un glissement qui ne s'est pas produit en français. Tous nos dictionnaires l'assimilent, du moins dans l'acception qui m'intéresse, à un ensemble de moyens destinés à la réalisation d'un projet. À preuve, la définition du petit Robert: "Ensemble des dispositions arrêtées en vue de l'exécution d'un projet". Le confondre, en français, avec son objet, c'est prendre une chenille pour un papillon. Petit poisson deviendra grand, dit le proverbe, mais quand un plan aboutit, il cesse d'être, et cède la place à la chose qu'il a constituée. Certes, quand on parle d'un plan, il faut bien l'appeler par son nom: c'est le cas, par exemple, des plans quinquennaux, qui sont des moyens destinés à un but. Mais peut-on prétendre que c'est le cas en matière d'assurance? Un plan d'assurance, ce serait l'ensemble des démarches à faire pour obtenir de l'assurance. Il serait propre, s'il pouvait suivre une marche ordonnée — ce qui est rarement le cas d'ailleurs — au travail préparatoire du courtier ou de l'assureur. Mais tout ce qu'on livre à l'assuré, c'est le produit, c'est-à-dire l'assurance même. Qu'il soit opportun d'utiliser un terme mettant en valeur commerciale un agencement avantageux des divers éléments du contrat, rien de plus admissible. Mais cela ne peut autoriser la déformation du mot "plan" quand la réalisation qu'on veut décrire répond parfaitement à une désignation qui est au dictionnaire, soit **régime** ou **système**. La seconde me paraît moins élégante que la première, mais est quand même valable et a fait son chemin en France, surtout pour décrire une combinaison de régimes. Peut-être servira-t-elle à mettre un terme à tous ces mauvais *plans* que trop d'assureurs nourrissent.

Quant à *Plan* des risques assignés, je renvoie le lecteur aux commentaires de M. Parizeau à la page 165.

Courtier d'assurances

Comme presque toutes nos lois, le "Bill¹ privé 157" ... est écrit dans une langue qui est loin de nous faire honneur. Qu'on en juge par sa définition même du courtier:

- e) "courtier d'assurances", un agent au sens de l'article 132 de la Loi des assurances de Québec, qui ne transige pas exclusivement des affaires d'assurance sur la personne et qui, pour d'autres classes d'assurances, *ne traite pas avec un seul assureur* ou un seul groupe d'assureurs sous gérance commune, que cet agent détienne ou non un contrat d'agence de cet assureur, ou groupe d'assureurs;

211

On n'a guère besoin d'être linguiste pour constater l'évidence de la contradiction que j'ai fait mettre en italiques. Il aurait peut-être été trop simple — qualité que bien des scribes prennent pour le pire des défauts, — de dire qu'un courtier est un agent qui traite avec plus d'un assureur et de préciser qu'on entend également par "assureur" tout groupe d'assureurs à gestion commune. Non, parce qu'on n'a pas ajouté cette précision et que sans elle un groupe passerait pour "plus d'un assureur", on a réussi avec toute l'élégance de l'aberration ce tour de force qui aboutit à dire qu'un courtier ne traite avec aucun assureur. Notons en passant le sublime de ce fameux *transiger* quand il aurait été si simple de dire, "qui ne pratique pas exclusivement les assurances de personnes".² Mais continuons: "et qui, pour d'autres classes d'assurances" se dirait en français, "et qui, dans les autres branches" (pourquoi répéter "d'assurances" ?). Finalement "gérance" est la fonction de gérant, alors que "gestion" est l'action de gérer et serait donc plus français dans un tel contexte.

Monétaire

L'heure est aux paradoxes. Une certaine grève qui a pourtant pour objet de "modérer" nos transports parvient néanmoins au moment

¹ Quand donc comprendra-t-on que si "bill" est français pour désigner une loi des communes anglaises, son emploi au Canada n'est qu'un vestige de notre ancienne condition coloniale ?

² Au lieu de: "*des affaires d'assurance sur la personne*" qui est de l'anglais à peine déguisé.

où j'écris ces lignes, à faire circuler en trombe une déformation de la pensée qui ne fait que s'ajouter à toutes celles qui nous empêchent de nous comprendre. Tous les jours, dix fois, cent fois, la radio, la télévision et les journaux nous parlent des dernières offres *monétaires* faites aux grévistes. J'ai du mal à croire que ceux-ci puissent utiliser d'autre genre de monnaie que celle qui a cours officiel chez nous. Ces offres ne leur paraîtraient-elles pas beaucoup plus alléchantes si elles étaient *pécuniaires* ?

212 **Dispendieux**

Les Anglais emploient *expensive* là où les Français disent "cher". Sans doute pour nous soustraire à tout soupçon d'insoumission, nous avons, au Québec, "aligné" dispendieux sur ledit "expensive". Apparemment, notre langue ne nous vaut pas assez cher pour que nous nous arrêtions à ouvrir le dictionnaire, probablement trop *dispendieux*. Ceux qui voudront bien en tenter l'expérience pourront voir qu'une chose très chère peut fort bien ne pas être dispendieuse et qu'une autre très bon marché peut l'être à outrance. C'est que dispendieux n'a rien à voir avec le prix. Il sert uniquement à qualifier les choses qui entraînent des **dépenses**. Une voiture neuve peut coûter cher mais en général elle est moins dispendieuse qu'une voiture d'occasion !

L'Expo et "notre" français

Dans notre livraison d'avril, j'avais cru de mon devoir de louer ceux qui nous avaient donné du bon français dans les pavillons, notamment ceux du Québec et du Canada; je leur rends encore un hommage bien mérité. Mais j'avoue que quant au reste, les mois écoulés depuis m'ont amené à déchanter. Au point qu'il m'est devenu impossible de fouler cette Terre des Hommes sans avoir à réprimer à la fois humiliation et colère devant le mépris de notre langue qui s'y étale dans l'affichage. L'occasion unique qu'avait Montréal de prendre son rang parmi les villes francophones s'est soldée par un piteux échec dont notre réputation ne se relèvera pas de sitôt. C'est à se demander si, parmi nos dirigeants, il y en a un seul qui ait le sens de ses responsabilités et surtout le courage de les assumer pour le plus grand bien de notre petit peuple si illusoirement accroché à sa langue. D'abord aucune des énormes fautes que j'avais signalées en avril n'a été corrigée. Bien pis, on y en a ajouté d'autres chaque fois que l'occasion s'en

présentait. Les écritaux surtout sont demeurés aussi grossièrement petit nègre, non seulement à l'Expo mais dans la ville même, où l'on a dépensé des millions en travaux de restauration, dans le vieux Montréal par exemple, sans même acheter un gallon de peinture pour éliminer l'insipide ¹ *en tout temps* après "Défense de stationner". Inutile de citer de nouveau toutes les "perles" que j'avais énumérées en avril. *Brevage, liqueurs douces* et *chien chaud* sont toujours en place. Des centaines de milliers d'écoliers ont été victimes de leur prolifération et les quelques-unes de nos écoles neuves qui ne sont pas destinées à faire de nos immigrants des anglophones conquérants ne suffiront, pas plus que nos plus vieilles, à renverser la vapeur. Et pourtant, nous en payons des taxes pour les faire instruire, nos enfants. Mais à quoi bon, ne parlons pas de ce qui a déjà été dit. Et même, puisque ça ne sert à rien, ne parlons pas du centième des corrections qui s'imposeraient. Contentons-nous de prendre un seul exemple. Montréal est sûrement unique à au moins l'un des deux titres suivants: ou bien seule ville au monde à ne posséder qu'un taxi, ou bien seule à afficher une faute aussi honteuse que l'emploi du singulier pour faire allusion à des milliers de ces voitures. À preuve, cette énorme indication qui apparaît dix, vingt fois aux abords de l'Expo: AUTOBUS — TAXI (sic). Il y a des gens bien placés, des gens investis de toute l'autorité nécessaire, qui ont vu tous les jours cet étalage de l'ignorance. Si au moins ils avaient fait le nécessaire pour qu'un "S" y fût ajouté. Si, encore, ils avaient songé à encourager les préposés au transport à s'adresser à nos visiteurs avec la diction des gens civilisés! Alors et, hélas! seulement alors, les plus optimistes d'entre nous se seraient hasardés à entrevoir, un peu comme le pâle prélude d'une aube encore éloignée, la possibilité, si hypothétique soit-elle, du commencement d'un début de tout premier pas en direction de moyens préliminaires à l'amorce de l'ébauche de l'inauguration d'un quelconque programme de démarrage pouvant dans un avenir plus ou moins décelable annoncer une espèce de semblant de manière d'action officielle ayant pour but un tant soit peu déterminé d'introduire discrètement, doucement, lentement, graduellement et petit à petit quelques minimes et infimes corrections destinées à suggérer avec tous les ménagements voulus les avantages encore insoupçonnés d'une prudente aventure sur la route de la réforme!

¹ Et d'ailleurs fautif contre la grammaire, après la négation implicite de "défense" qui exige "aucun".